FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5326 du 26/06/2015

Mise à disposition d'un Guide sur les mariages forcés

Réseaux et niveaux concernés

☒ Fédération Wallonie- Bruxelles

☒ Libre subventionné
- ☒ libre confessionnel
- ☒ libre non confessionnel)

☐ Officiel subventionné

- ☐ Niveaux :

Type de circulaire

☐ Circulaire administrative

☒ Circulaire informative

Période de validité

☐ A partir du

☐ Du au

Documents à renvoyer

☐ Oui

- ☐ Date limite :
- ☐ Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

- Violence
- Mariage forcé

Destinataires de la circulaire

- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux chefs d'établissements de l'enseignement secondaire ordinaire, technique et professionnel
- subventionné et organisé par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissements de l'enseignement spécial (secondaire) subventionné et organisé par la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- A Mesdames les Directrices–Présidentes et à Messieurs les Directeurs–Présidents des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française
- Aux Recteurs des Universités ;
- Aux membres des services d'Inspection et de vérification de l'enseignement secondaire, ordinaire, spécialisé et artistique (PE et HR) et de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Coordonateurs des CEFA
- Aux Directions des Centres d'éducation et de formation en alternance ;
- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française
- Aux Directions des internats autonomes et des homes d'accueil de l'enseignement de la Communauté française

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection
- Aux associations de parents

Signataire

~~Ministre~~ :
Administration : Secrétaire général

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Kupperberg Deborah	02 413 31 58	deborah.kupperberg@cfwb.Be
Adriaenssens Alexandra	02 413 32 24	egalite@cfwb.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Madame, Monsieur,

Durant les congés scolaires, de nombreux jeunes partiront en vacances vers le pays d'origine de leur famille. Certains d'entre eux se marieront sur place avec un-e partenaire qui viendra ensuite en Belgique dans le cadre du regroupement familial.

Si nombreux de ces mariages sont heureux et sont l'aboutissement d'un projet de vie, il arrive que des jeunes soient embarqués dans le mariage sous la pression de la famille, sans que cela soit réellement un choix personnel et qu'ils constituent dès lors un **mariage forcé**. Un mariage souvent inattendu et contracté à la hâte, dans l'euphorie des vacances, peut avoir un éventail de conséquences négatives immédiate et à long terme tant pour les partenaires du mariage que, plus tard, pour leurs enfants. Pour les jeunes filles, on relève certains problèmes spécifiques : arrêt de la scolarité, isolement, problèmes psychologiques, violence physique, viol conjugal, grossesses non désirée, etc.

Afin d'outiller les professionnel-le-s qui peuvent être en contact avec des jeunes confrontés à cette problématique, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), en collaboration avec différents partenaires, a réalisé un guide sur les mariages forcés.

Parce que le corps éducatif peut être amené à venir en aide à un-e jeune concerné-e, la brochure présente une série de recommandations spécifiquement adressées au secteur scolaire. Ce guide a pour objectif de vous permettre de mieux reconnaître les victimes potentielles ou effectives de mariage forcé et de les accompagner dans de telles situations.

Vous trouverez en pièce jointe la version électronique de ce guide qui peut être téléchargé sur le site web de l'Institut à l'adresse suivante : http://bit.ly/1LgSBFE

Des exemplaires papier du **Guide sur les mariages forcés à destination des professionnel-le-s** peuvent également être gratuitement commandés auprès de l'Institut par mail egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be ou par téléphone au 02/ 233 42 65.

Je vous remercie de votre attention, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

Le Secrétaire général

Frédéric DELCOR

Le cas échéant, document(s) annexé(s) à la circulaire :
« Guide sur les mariages forcés à destination des professionnel-le-s »